

GUIDE DE LA PRÉVENTION ET DU TRI DES DÉCHETS

La prévention

Ordures
ménagères

Emballages
et papiers

Emballages
en verre

Déchets compostables
et textiles

Autres déchets
et déchetteries

Lampes
et piles

SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zer
GASPILLAGE


**Grand
Montauban**
Communauté d'Agglomération

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits



La PRÉVENTION naît avant le tri des déchets

Le Sirtomad se lance un nouveau défi en devenant "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage".

L'objectif est de réduire de 10% l'ensemble des déchets (ordures ménagères, recyclables et déchets issus des déchetteries).

Voici quelques gestes simples à mettre en place pour réduire vos déchets.

Le saviez-vous ?

396 kg

de déchets étaient produits par personne et par an sur notre territoire en 2017

-10 %

de déchets en 2020

L'objectif à atteindre sur notre territoire

***La date de durabilité minimale (DDM) = à consommer de préférence avant le...**
(ex : la consommation de chocolat ou biscuit après cette date ne présente pas de danger).

La date Limite de Consommation DLC = à consommer jusqu'au...
(ex : la consommation de viande, poisson ou lait, après cette date, peut présenter un risque pour la santé).

Objectif : Promouvoir le compostage individuel et collectif.

Vous souhaitez composter ?
Rendez-vous page 10.

Objectif : Réduire les déchets papiers en utilisant le stop-pub

Vous pouvez obtenir un autocollant stop-pub à l'accueil de votre Mairie.



Objectif : Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Pensez à faire la différence entre la DDM et la DLC*

Vous souhaitez déposer des textiles ou chaussures ?
Rendez-vous page 11.

Objectif : Recycler et valoriser les textiles, linge et chaussures.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zéro
GASPILLAGE



Les Ordures ménagères

● Vous avez une demande concernant votre bac ?
contactez le Pôle déchets :
05 63 22 13 13

● Jours de collecte :
grandmontauban.com
rubrique déchets

● Vos bacs doivent être sortis au plus près de l'heure de collecte et remisés juste après.



Astuce prévention

● Vous souhaitez donner ou vendre d'anciens objets. Rendez-vous sur troc-voisins.fr ou à la déchetterie ECOSUD.

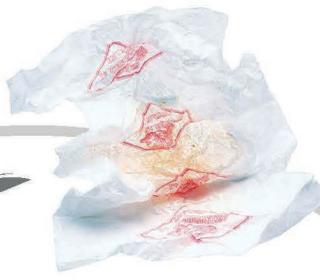


Les objets plastiques

Couches



Papiers salis ou gras



Essuie-tout, serviettes en papier, lingettes



Astuce prévention

● Si vous avez un composteur, vous pouvez y mettre l'essuie-tout et les papiers salis ou gras. (cf : page 10)



Verres de table



Vaisselle



Cassettes vidéo



CD



Tous les emballages et les papiers



Info tri
Un doute ? jetez avec les ordures ménagères.



Tous les papiers



Emballages, suremballages et briques en carton



Emballages en métal



A déposer dans les contenants, bien vidés et en vrac



Bouteilles et flacons



Pots, barquettes et boîtes



Films et sacs en plastique

Emballages et papiers

Le saviez-vous ? 26 000 bouteilles en plastique triées = 1 950 pulls en fourrure polaire en recyclé = 8 m³ d'eau économisés

Les emballages en verre



Info tri
Le verre se recycle à l'infini !



Bouteilles



Pots et bocaux



Flacons de parfum

● Où les déposer ?

Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier. Pour connaître le site le plus proche, connectez-vous sur grandmontauban.com rubrique déchets ou www.sirtomad.com rubrique tri.

Les déchets compostables

● **Déchets de jardin** : tonte de pelouse en petite quantité, taille des haies, feuilles mortes, mauvaises herbes.

● **Déchets de cuisine d'origine végétale** : épiluchures de légumes et fruits, marc de café et filtres, sachet de thé, reste de repas d'origine végétale (pâtes, riz, légumes, pain), coquilles d'oeuf.

● **Autres déchets** : sciure et copeaux de bois, cendres de bois refroidies, essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier.



Astuce prévention
Le compostage permet :

- de produire votre engrais naturel,
- de diminuer le poids de votre poubelle



Composteur bois 820L



Composteur plastique 420L

■ Vous avez un jardin

Le Grand Montauban vous propose des composteurs à prix réduit. Ils sont disponibles à la déchetterie Ecosud.

Contact : 05 63 02 42 42

■ Vous habitez dans un immeuble / quartier

Vous pouvez aussi composter grâce aux composteurs partagés.

Contact : 05 63 22 28 57

Les textiles linge et chaussures



LE RELAIS
nous avons raison de croire en l'Homme



Info prévention
● En 2017, un habitant du SIRTOMAD recyclait 4,42kg/an de textiles.
Poursuivons nos efforts !



Vous pouvez déposer vos vêtements et votre linge de maison propres et secs en sac et vos chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés.



Ne déposez pas d'articles humides.

■ Où les déposer ?

Vous trouverez la borne textile la plus proche de chez vous sur le lien :

www.lafibredutri.fr/carto

Pour vos autres déchets : la déchetterie

Deux déchetteries à votre disposition : Ecosud ou ZI Nord

Les horaires :

Les deux déchetteries sont ouvertes en continu du lundi au samedi de 8h30 à 18h15 fermées les dimanches et jours fériés

Un accès libre, mais...

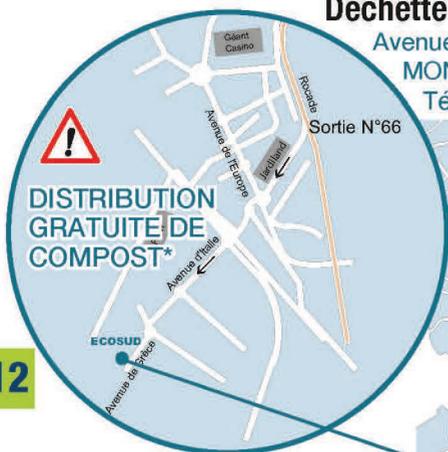
L'accès, gratuit pour les particuliers, est réservé aux habitants du Grand Montauban - Communauté d'agglomération, c'est à dire Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe-Capdeville, Montauban, Montbeton, Saint-Nauphary, Villemade, Reyniès et Lacourt-Saint-Pierre.

Lors de votre première visite, un badge vous sera remis sur présentation d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone, ...). Il devra obligatoirement être présenté à chaque venue aux déchetteries.

Pour les professionnels (uniquement à la déchetterie Ecosud) Un document est à la disposition des artisans et commerçants, concernant les conditions d'accès à la déchetterie Ecosud.

Déchetterie ECOSUD

Avenue de Grèce - Albasud 2
MONTAUBAN
Tél. : 05 63 02 42 42



Déchetterie ZI Nord
rue Ernest Mercadier
MONTAUBAN
Tél. : 05 63 22 71 01

*contactez le 05 63 03 08 71

Les déchets acceptés

Les déchets ménagers occasionnels



Déchets végétaux



DEEE : Appareils électriques et électroniques (électroménager, ordinateur, ...)



Huiles de friture



Encombrants



Bois



Piles



Métaux



Textiles, chaussures



Batteries



Gravats, déblais



Pneumatiques



Huiles de vidange



Déchets d'activités de soins à risque



Réutilisation récupération



Mobilier

Les déchets d'emballages



Verre



Papiers cartons



Plâtre et plaques de plâtre

Autres :

- Capsules Nespresso
- Radiographies



Produits de bricolage et jardinage



Lampes



Cartouches d'encre

DECHETS DANGEREUX

Le saviez-vous ?
Le mobilier apporté à la déchetterie Ecosud est recyclé

Les déchets refusés

- ordures ménagères
- éléments entiers de voiture ou de camion
- cadavres d'animaux
- produits explosifs, radioactifs
- médicaments périmés et leurs emballages (à ramener chez votre pharmacien)
- bouteilles de gaz
- extincteurs



Astuce prévention

Vous souhaitez donner ou vendre des restes de peinture, d'anciens objets... Rendez-vous sur : troc-voisins.fr ou à la déchetterie ECOSUD

Les lampes et les piles usagées



Les lampes



■ Que faire des lampes usagées ?

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

■ Où les déposer ?

- Déposez vos lampes en déchetterie (cf. guide p. 12)
- Rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). Liste des magasins disponible sur www.malampe.org.

■ Que deviennent vos lampes usagées ?

- Les lampes sont prises en charge par Récylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.
- La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Les piles



■ Que deviennent les piles usagées ?

Le traitement des piles et petites batteries collectées par Corepile permet de récupérer environ 5000 tonnes de métaux chaque année. Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objets de la vie courante (gouttières en zinc, couvrements en acier inoxydables, bornes anti-stationnement, tôles de voitures...).



■ Où les déposer ?

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur www.corepile.fr/carte-des-points-de-collecte/

Le saviez-vous ?

■ Que signifient ces deux logos ?



Celui de gauche indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable. Celui de droite, par contre, indique que le papier ou l'emballage qui le porte est recyclable.

■ Ne mettez pas vos déchets recyclables dans des sacs noirs ou opaques

Ils ne seraient pas recyclés car le centre de tri n'a pas le temps de les ouvrir pour vérifier leur contenu.



■ Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être apportés à la déchetterie. Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.

■ Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non ! Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite traitée.

■ Refus de bac

Cet adhésif indique que votre bac contient des erreurs de tri. Le bac étant pollué par des déchets non recyclables, il doit être présenté à la collecte des ordures ménagères.



■ Pourquoi certains bacs de collecte sélective ont-ils une ouverture réduite et un couvercle verrouillé ?

Ce système permet de préserver la qualité du tri des habitants trieurs car une seule erreur peut souiller tout un bac. Des sacs cabas sont à votre disposition pour vous faciliter le tri.

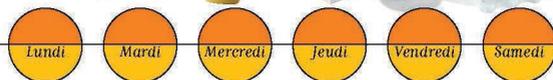
Les jours de collecte

- Tous les emballages
- Tous les papiers

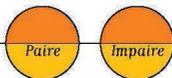


Collecte du contenant jaune

COCHEZ LE JOUR



COCHEZ LA SEMAINE

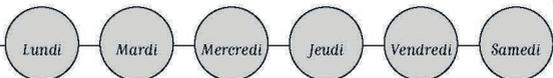


Retrouvez vos jours de collecte sur grandmontauban.com

- Ordures ménagères

Collecte de la poubelle habituelle

COCHEZ LE JOUR



- Encombrants

L'enlèvement des encombrants est gratuit, sur rendez-vous, dans la limite de 4m³ par adresse.

Contactez le 05 63 03 84 53

N'hésitez pas à nous contacter

05 63 22 13 13 - contact@sirtomad.com

grandmontauban.com - www.sirtomad.com